



Centre Communal  
d'Action Sociale  
Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 02

## ➤ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

**L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à neuf heures,**

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de M. Christian DULAC, Maire et Président du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 13 janvier 2026

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 12 membres présents et 1 pouvoir.

**PRÉSENTS** : Mmes Astrid CROENNE, Jocelyne BIJASSON, Christine BOICHET-PASSICOS, Béatrice CHAUVETET, Françoise GILSON, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX-VILLERET, Cécile VUILLARD,

MM. Christian DULAC, Daniel GIRODIN, Jean-Noël CASSÉ et Claude PERRUISSET.

**PROCURATION** : Mme Edwige LABORIER a donné pouvoir à Mme Marie STABLEAUX-VILLERET.

**EXCUSÉES** : Mmes Monique BONANSEA et Liliane DEBERNARDI.

M. PERRUISSET Claude a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-01-04

**Nature de l'acte : 7 – Finances locales  
7.6 – Contributions budgétaires**

**Objet : SOUTIEN A LA PARENTALITE : BILAN DES ACTIONS 2025 ET PROJET D'ACTIONS 2026 DANS LE CADRE DU FINANCEMENT PAR LE REAAP 74 (RESEAU D'ECOUTE, d'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS)**

*Rapporteur* : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Par délibération du 17 février 2025, le Conseil d'administration a approuvé 2 projets composés de 5 actions de soutien à la parentalité prévues dans le cadre de l'Espace Croisollet, et a approuvé la demande de subvention dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents de Haute Savoie.

## Le bilan des actions 2025 :

### PROJET 1 : MERCREDIS APRES- MIDI EN FAMILLE

- Action n°1 : « Voyage en famille autour du conte » avec Isabelle Noel intervenante musique

8 séances réalisées par une intervenante-musique pour un coût de 1 800 € TTC dont 1 800€ pris en charge par le REAAP 74.

4 séances ont eu lieu au premier semestre et 4 au second semestre 2025. **Au total ce sont 40 familles qui ont participé à cette action, soit 40 parents et 78 enfants différents.** Au programme, création de conte et découverte d'instruments musicaux.

Le média musique permet des échanges sur les coutumes et traditions des différents pays d'origine puisque la musique est un langage universel.

- Action n°2 : Ateliers art thérapie avec Laure TESNIERE (art thérapeute) pour les parents et les enfants qui fréquentent les « mercredis après-midi Famille » : l'art thérapie au service de la relation parents/enfants

8 séances ont eu lieu avec l'intervenante art-thérapeute pour un coût de 880€ TTC dont 880 € pris en charge par le REAAP 74

4 séances ont eu lieu au premier semestre et 4 au second. **Ce sont 23 familles qui ont profité de cette découverte soit 23 parents et 46 enfants différents.**

L'art-thérapeute sait s'adapter aux contraintes de chaque famille et a une excellente approche pour valoriser les compétences parentales ou pour mettre en valeur les capacités d'un enfant plus en retrait ou rencontrant des difficultés.

Tout au long des séances, des échanges très enrichissants ont eu lieu entre les parents, l'intervenant art-thérapeute et les professionnels de la structure.

De manière générale, lors des mercredis après-midi en famille, de nombreux sujets liés aux préoccupations parentales sont abordés spontanément (gestion des conflits dans la fratrie, difficultés scolaires, problématiques intrafamiliales, difficultés d'organisation...).

### PROJET 2 : LES ECRANS UN ACCOMPAGNEMENT ET DES ALTERNATIVES

- Action 1 L'accompagnement des familles dans la gestion des écrans pour un montant de 500 € dont 500 € pris en charge par le REAAP 74.

**Ce sont 26 parents et 42 enfants différents qui ont participé à ce temps de sensibilisation.**

L'action menée a été conçue en deux volets complémentaires, réalisés simultanément dans deux espaces différents.

Un premier temps de prévention, destiné aux enfants de 6 à 11 ans, a été organisé sous forme d'ateliers ludiques et pédagogiques. Ceux-ci se sont appuyés sur des jeux, des mises en situation, des activités interactives ainsi que des temps d'échanges.

En parallèle, un café/échange à destination des parents a été proposé. Il offrait un espace d'expression favorisant l'échange et le partage d'expériences entre parents, tout en permettant de répondre à leurs questions sur la gestion des écrans. Ce temps a également permis de présenter des outils accessibles pour encadrer l'usage du numérique au sein du foyer : gestion du temps d'écran, contenus inadaptés, risques d'addiction, fatigue, impact sur la concentration et le sommeil.

- Action 2 Atelier débat mon enfant et les écrans et pour un montant de 400 € dont 400 € pris en charge par le REAAP 74.

L'action mise en place est un atelier-débat destiné aux parents, centré sur les enjeux liés à l'exposition précoce aux écrans et à ses effets sur le développement de l'enfant. Cette conférence-débat a été animée par une psychologue de l'École des Parents et des Éducateurs de Haute-Savoie (EPE 74). Elle a été organisée en soirée afin de favoriser la participation des familles. Ce sont 13 parents qui ont pu assister à cette rencontre et en sont ressortis pleinement satisfaits. Tout au long de l'atelier, les parents ont pu poser des questions et réagir aux informations transmises.

La diffusion de l'information s'est faite exclusivement auprès des usagers de l'Espace Croisollet, via des affiches dans les locaux et des invitations ciblées. Ce choix de communication a permis de toucher directement les familles fréquentant la structure qui sont éloignées de ce type de proposition.

- Action 3 Le jeu : un outil d'aide à la parentalité et un vecteur d'apprentissage et pour un montant de 600 € dont 600 € pris en charge par le REAAP 74.

En 2025, 2 séances en intérieur et 2 séances en extérieur ont été animées par des personnes de la Ludothèque de Rumilly avec mise à disposition des jeux pour un coût de 600 €.

**Ce sont 38 familles qui ont participé à cette action, soit 32 parents et 65 enfants différents.**

Cette action représente une véritable plus-value pour les familles, permettant aux parents et aux enfants de partager un moment de jeu et de convivialité. C'est très intéressant de pouvoir s'appuyer sur ce dispositif local, qui propose une grande variété de jeux.

**Le bilan plus détaillé de l'ensemble des actions de soutien à la parentalité sera présenté au Conseil d'administration en même temps que le rapport d'activité 2025.**

**Les projets d'action 2026 :**

### **PROJET 1 : MERCREDIS APRES MIDI EN FAMILLE**

Dans le cadre du projet social de l'Espace de Vie Sociale (2025-2028) et au vu de l'évaluation positive des actions à destination des familles, l'Espace Croisollet souhaite maintenir cette dynamique des mercredis après-midi. Pour ce faire, en plus de l'espace de jeu libre à disposition (jeux d'imitation, coloriage, jeux de sociétés...), il est nécessaire de faire appel à des intervenants qualifiés.

Cet espace familles est ouvert aux parents avec leurs enfants tous les mercredis de 14 à 17h. Tout au long de l'année, les professionnelles de l'Espace Croisollet et les partenaires invitent les familles susceptibles d'être intéressées à venir librement avec les enfants.

**En 2025, nous avons pu solliciter une subvention pluriannuelle pour le projet « Les mercredis en famille », qui garantit le maintien de cette subvention pour l'année 2026.**

**En 2026, un montant de 1 800 € a été attribué pour l'Action n°1 : « Voyage en famille autour du conte », et 880 € pour l'action n°2 : « Ateliers d'art-thérapie en famille ». Cette possibilité sécurise le fonctionnement des mercredis avec une subvention globale de 2 680€.**

### **PROJET 2 : L'outil jeu et une sortie en extérieur au service de l'accompagnement des familles et du soutien à la parentalité**

Depuis la mise en place de l'action d'accompagnement scolaire en familles, des lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h nous constatons que le moment des devoirs peut être synonyme de tension et qu'une forte pression est ressentie par les familles dont les enfants rencontrent des difficultés scolaires. Le jeu est souvent proscrit, il n'est pas toujours considéré comme un support d'apprentissage. Ce constat, est également établi lors de l'ensemble de nos actions de soutien à la parentalité : une partie des familles que nous accompagnons joue très peu avec leurs enfants.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, nous mettons en place des sorties familiales pendant les vacances scolaires. Ces sorties sont une véritable bouffée d'air pour les familles qui n'ont pas ou peu d'activités de loisirs. Elles les vivent réellement comme un moment de pause, de vacances, loin de leur quotidien.

Ces temps de sortie à l'extérieur et de découverte de l'environnement constituent une réelle plus-value pour les professionnels dans le cadre de nos actions de soutien à la parentalité. En effet, c'est pour nous, professionnels, une autre façon de travailler et d'accompagner les parents et les enfants. Ces temps sont toujours propices aux échanges autour de questionnements liés aux problématiques rencontrées (santé, écrans, éducation, relations au sein de la famille).

Les années précédentes, les demandes de subvention pour les sorties familles étaient réalisées auprès de la CAPEJ (la commission d'accompagnement partenarial enfance jeunesse.) En 2025, le retour de la demande de subvention n'a pas été pleinement satisfaisant ; il ne semble plus s'agir de l'organisme adapté pour ce type de demande.

### **En réponse les actions suivantes seront développées en 2026**

➤ Action n°1 : Ateliers autour du jeu comme vecteur d'apprentissage, pour les familles qui fréquentent les « Rendez-vous après l'école à Croisollet »

2 séances en intérieur + 2 séances en extérieur par la ludothèque de Ludo Rumilly pour un coût total de 600 € TTC

➤ Action 2 : Sortie famille au Grand Parc d'Andilly : Suite à un échange avec le REAAP, il apparaît qu'ils peuvent nous soutenir sur un projet de ce type, pour une sortie ayant un coût plus important, comme celle-ci, prenant en compte des entrées et un coût de transport. Le coût cumulé pour 2025 était d'environ 900 €. Nous nous baserons donc sur cette somme pour la demande de subvention 2026.

**Demande de subvention au REAAP 2026 projet 2 : 1500 €, soit 600€ pour l'action 1 et 900€ pour l'action 2.**

**Pour information, les demandes de subvention au REAAP sont régies par un cahier des charges très détaillé, qui est modifié chaque année. Nous réalisons cette nouvelle demande en tenant compte de tous les éléments en notre possession à l'instant présent, en sachant que certaines années, des modifications ont été apportées au cahier des charges a posteriori. Par exemple, il est désormais demandé de déposer des projets globaux avec une demande de subvention minimale de 1 500 € par projet. C'est pour cette raison que ce type de montage, intégrant un cumul d'actions, est réalisé.**

Sachant qu'une subvention de 2 680 € a déjà été allouée à l'Espace Croisollet pour l'année 2026 dans le cadre du projet des mercredis après-midi, la subvention totale sollicitée auprès du REAAP pour 2026 sera donc de 4 180 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 13 voix POUR (12 membres présents et 1 par pouvoir),**

- **APPROUVE le bilan 2025**
- **APPROUVE le projet 2026**
- **APPROUVE la demande de subvention 2026 d'un montant de 1 500 € auprès du REAAP 74 (dont les financeurs sont la CAF et le Conseil Départemental).**

Ainsi délibéré,

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**

**Claude PERRUISSET**



**Le Président du CCAS,**

**Christian DULAC**

Signé par : CHRISTIAN DULAC  
Date : 29/01/2026  
Qualité : PRÉSIDENT CCAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20260126-2026\_01\_SS\_D04b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026

Publication : 27/01/2026

Le Maire, Président du CCAS  
Christian DULAC

